



**ANNEXE « L »  
INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

## 1. DÉFINITIONS

Dans l'appel d'offres

- 1.1. « Ministre » comprend une personne agissant pour ou, si la charge est sans titulaire, à la place du Ministre des Transports ou des personnes lui succédant, de même que son ou leurs adjoints ou représentants dûment nommés aux fins du Contrat,
- 1.2. « Heure de fermeture » désigne la date et l'heure précise représentant l'heure locale où se trouve le bureau des soumissions et après laquelle aucune autre soumission ne sera acceptée.

## 2. HEURE DE FERMETURE

- 2.1. Le bureau des soumissions recevra les soumissions scellées jusqu'à l'heure de fermeture précisée dans l'appel d'offres. Les soumissions reçues après l'heure de fermeture ne seront pas prises en considération et seront renvoyées non ouvertes.
- 2.2. Nonobstant ce qui précède, le Ministre se réserve le droit de retarder l'heure de fermeture, et tous les soumissionnaires seront alors informés en bonne et due forme de la nouvelle date et l'heure précise.

### **Date et heure de clôture pour le dépôt des soumissions :**

Le 29 mai 2015 à 11 h 00, heure locale de Dorval.

### **Lieu de dépôt des soumissions :**


Transports Canada  
Services des marchés et du matériel  
A/S Salle du courrier, pièce 2036  
700, place Leigh-Capreol  
Dorval (Québec)  
H4Y 1G7

### **Heures de bureau :**

Lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et entre 13 h 00 et 15 h 00.

Prenez note que les bureaux de Transports Canada seront fermés au public pour le congé de la fête de Victoria du lundi 18 mai 2015. Aucune soumission ne pourra être reçue durant cette journée.

Le soumissionnaire est responsable de faire livrer sa proposition avant la clôture de l'appel d'offres. Nous n'accepterons pas les propositions reçues après la date et l'heure de clôture pour le dépôt des soumissions; elles seront retournées non ouvertes à l'expéditeur.

 Transports Canada    Transport Canada	<b>Dossier no :</b> T3003-151001
<b>Finance et Administration - Région du Québec</b> <b>Services des marchés et du matériel</b>	<b>Page :</b> 2 de 5
<b>ANNEXE « L »</b> <b>INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES</b>	

Les propositions envoyées par télécopieur, courriel ou Internet ne seront pas acceptées.

**Les propositions qui ne répondent pas à toutes les exigences OBLIGATOIRES ne seront pas considérées, et l'enveloppe financière sera retournée non ouverte au soumissionnaire.**

### 3. DISPOSITION DES SOUMISSIONS OFFICIELLES

Les soumissions doivent suivre la disposition fournie et être bien remplies et présentées selon les instructions.

### 4. QUESTIONS PENDANT LA PÉRIODE D'INVITATION À SOUMISSIONNER

Les questions portant sur le sens ou l'intention des documents de l'appel d'offre ou les demandes de correction pour toute ambiguïté, incohérence ou erreur apparente dans les documents **doivent être présentées par écrit avant midi (12 h 00) le 15 mai 2015** par courriel ou par télécopieur à :

Sonia Lemire  
 Agente principale du matériel et des marchés  
 Services des marchés et du matériel  
 Transports Canada  
 Courriel : [sonia.lemire@tc.gc.ca](mailto:sonia.lemire@tc.gc.ca)  
 Télécopieur : 514-633-2925

Toutes les questions et réponses seront présentées sous forme d'addenda à la Demande d'offre à commandes et seront publiées sur le site Web Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG).

### 5. RÉVISION DE SOUMISSION

Les soumissions pourront être révisées et transmises par courriel ou par télécopieur pourvu que les révisions soient reçues **avant** l'heure de fermeture de l'appel d'offre.

### 6. GARANTIE DE SOUMISSION


Il n'y a pas de garantie de soumission dans le cadre de cet appel d'offre.

### 7. GARANTIE DE CONTRAT

Il n'y a pas de garantie de contrat dans le cadre de cet appel d'offre.

### 8. ASSURANCE

L'entrepreneur doit avoir des assurances mais n'a pas à les fournir à Transports Canada dans le cadre de la demande d'offre à commandes. Voir l'annexe « F », Conditions supplémentaires liées aux assurances.

 Transports Canada    Transport Canada	<b>Dossier no :</b> T3003-151001
<b>Finance et Administration - Région du Québec</b> <b>Services des marchés et du matériel</b>	<b>Page :</b> 3 de 5
<b>ANNEXE « L »</b> <b>INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES</b>	

## 9. PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

Le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi s'applique aux contrats visant la fourniture de biens et la prestation de services, mais non aux contrats d'achat ou de location à bail de biens immobiliers ni aux contrats de construction. Le Programme de contrats fédéraux s'applique aux entrepreneurs de compétence provinciale ayant obtenu un contrat, une offre à commandes ou un arrangement en matière d'approvisionnement de biens ou de services du gouvernement du Canada, d'une valeur d'un million de dollars ou plus (incluant toutes les taxes) et ayant un effectif combiné au Canada d'au moins 100 employés permanents à plein temps, permanents à temps partiel et temporaires qui ont travaillé 12 semaines ou plus. Il est obligatoire de respecter les conditions énoncées dans la documentation ci-jointe sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, sans quoi la soumission ne sera pas prise en considération.

## 10. SIGNATURE DES DOCUMENTS DE LA SOUMISSION

Voir l'annexe « K », Exigences de signature - Exigences pour signature et désignation des parties autres que Sa Majesté ».

## 11. PÉRIODE DE VALIDITÉ DE SOUMISSION

- 11.1. À moins d'avis contraire dans l'appel d'offres, les soumissions doivent demeurer fermes et en vigueur pendant 90 jours suivant l'heure de fermeture de l'appel d'offres.
- 11.2. Nonobstant l'article 11.1, si le Ministre juge nécessaire de proroger de 60 jours la période de 90 jours fixée pour l'acceptation des soumissions, il en avisera le soumissionnaire par écrit avant l'expiration de la période, et le soumissionnaire aura 15 jours suivant la date de réception de l'avis ministériel pour accepter par écrit la prorogation demandée dans celui-ci ou retirer sa soumission.
- 11.3. Si une garantie de soumission a été fournie et qu'il y a retrait de la soumission selon ce qui est prévu ci-dessus, la garantie sera remboursée ou retournée sans pénalité ni intérêt. Si le soumissionnaire accepte la prorogation demandée, la période d'acceptation des soumissions sera prorogée selon ce qui est indiqué dans l'avis du Ministre. Si le soumissionnaire ne répond pas à l'avis en question, il sera considéré comme ayant accepté la prorogation indiquée dans l'avis.

## 12. SOUMISSIONS INCOMPLÈTES

- 11.1. Les soumissions incomplètes ou conditionnelles **seront** rejetées.
- 11.2. Les soumissions ne comportant pas les éléments obligatoires selon l'appel d'offres **seront** rejetées.
- 11.3. Si une garantie de soumission est exigée, mais n'est pas jointe à la soumission, cette dernière **sera** rejetée.



**ANNEXE « L »  
INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### 13. RÉFÉRENCES

Le Ministre se réserve le droit, avant d'adjuger le contrat, d'exiger que le soumissionnaire lui soumette la preuve de certaines qualifications qu'il pourrait juger nécessaire; il prendra en considération les qualifications et compétences financières, techniques et autres du soumissionnaire.

### 14. CONDITION D'ADJUDICATION

La proposition la plus basse ou toute autre proposition ne sera pas nécessairement acceptée.

Le Canada se réserve le droit;

- a) de rejeter l'une ou la totalité des propositions reçues en réponse à la demande d'offre à commandes;
- b) d'annuler la demande d'appel d'offres à n'importe quel moment;
- c) d'émettre de nouveau la demande d'appel d'offres;
- d) de négocier avec le seul soumissionnaire qui a déposé une proposition recevable pour s'assurer que le Canada profitera du meilleur rapport qualité/prix.

En présentant une proposition, le soumissionnaire reconnaît les droits du Canada en vertu de la présente clause et renonce à toute réclamation ou cause d'action contre le Canada pour le motif que le Canada a exercé ses droits en vertu de la présente clause, peu importe que telle réclamation ou cause d'action soit de nature contractuelle, ou attribuable à la négligence ou de quelque autre nature.

### 15. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

Les propositions doivent être soumises selon le système de deux enveloppes décrit ci-dessous :

#### **ENVELOPE 1 – PROPOSITION TECHNIQUE**

Votre proposition doit constituer les fondements d'une entente contractuelle et elle devrait répondre à toutes les exigences décrites dans les Termes de référence (Annexe « B »). Il doit être démontré avec suffisamment de détails que les exigences sont satisfaites, permettant ainsi une évaluation en fonction des critères d'évaluation spécifiés à l'Annexe « J ».

QUATRE (4) copies de la proposition technique sont requises.

**À noter :** Aucun renseignement financier ne doit être présenté dans l'enveloppe 1 – Proposition technique.



**ANNEXE « L »**  
**INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

**ENVELOPE 2 – PROPOSITION FINANCIÈRE**

Les soumissionnaires doivent remplir et retourner DEUX (2) exemplaires du formulaire Offre de services (Annexe « A ») dans l'enveloppe 2.

Doit être inclus dans l'enveloppe 2 de la proposition financière, les documents suivants :

- Conditions supplémentaires liées à la confidentialité (Annexe « E »)
- Déclaration de l'entrepreneur (Annexe « G »)
- Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (Annexe « I »)
- Documentation reliée aux Exigences de signature (Annexe « K »)

Les documents doivent être dûment complétés et signés.

**À noter :** L'enveloppe 2 doit contenir seulement des renseignements d'ordre financier. Tous les renseignements techniques de la proposition doivent être présentés dans l'enveloppe 1, puisque l'enveloppe 2 ne sera ouverte qu'une fois l'évaluation technique terminée et seulement si la proposition technique rencontre les exigences de la Procédure d'évaluation et méthode de sélection (Annexe « J »).

**Vous trouverez à la dernière page un exemple comment adresser l'enveloppe de livraison.**

**Les propositions qui ne répondent pas à toutes les exigences OBLIGATOIRES ne seront pas considérées, et l'enveloppe financière sera retournée non ouverte au soumissionnaire.**

Le formulaire Offre de services (Annexe « A ») doit être signé conformément aux exigences de signature précisées à l'Annexe « K ».

Les enveloppes contenant la proposition technique et la proposition financière doivent être cachetées et envoyées ensemble dans une troisième enveloppe à l'adresse du lieu de dépôt des soumissions.

FROM – EXPÉDITEUR
ADDRESS – ADRESSE
TENDER FOR – SOUMISSION POUR <b>Titre : Offre à commandes pour la vérification environnementale des sites aéroportuaires et portuaires de la région du Québec.</b>
NUMBER – NUMÉRO <b>T3003-151001</b>
DATE DUE – DÉLAI <b>Le 29 mai 2015 – 11 h 00, heure de Dorval</b>

# TENDER - SOUMISSION

TENDER RECEPTION/  
RÉCEPTION DES SOUMISSIONS

Transports Canada  
Services des marchés et du matériel  
A/S Salle du courrier, pièce 2036  
700, Leigh Capreol,  
Dorval, (Québec)  
H4Y 1G7